



CONSEIL COMMUNAL D'EPALINGES

PROCES VERBAL - 3/2017

Séance ordinaire du 20 juin 2017
à la Salle des spectacles

Présidence : M. Jean-Pierre MICHAUD

Membres présents :	64
Membres absents excusés :	14
Membres non excusés :	<u>1</u>
Effectif total :	79

Absents excusés : Mmes et MM. Mercédès ASSAL, Patrick ASSAL, Georges AUBERSON, Cédric BLANC, Pierre BOREL, Fernand BRIGUET, Christophe CHABLAIS, Tina FATTET, Yves GIROUD, Fabien MEZENEN, Roland PERRIN, Mary PITTET, Georges ROSSET, Marco TADDEI.

Absent non excusé : M. Augusto ARCARO

A 19 h 15, **M. Jean-Pierre MICHAUD**, Président, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à Mesdames et Messieurs les conseillers communaux et municipaux, à M. Jean-François NIKLAUS, boursier communal.

Il salue le public, qui, par sa présence, montre son intérêt pour les affaires publiques de la commune.

La presse est représentée par M. Vincent MAENDLY du journal « 24 Heures » et de Mme Nina BRISSOT, du journal « Le Régional ».

L'appel est effectué par la Secrétaire. Le quorum étant atteint, l'assemblée est déclarée ouverte par le Président avec 64 personnes présentes.

COMMUNICATIONS DU PRESIDENT

Le Président espère arriver au bout de cet ordre du jour très chargé. Il rappelle qu'il y a à disposition sur les espaces latéraux de quoi s'hydrater. Par ailleurs, toutes les personnes présentes ce soir, y compris le public et la presse, sont invitées à partager la verrée de fin de mandat à la fin de la séance.



Il a eu l'occasion, ces dernières semaines, d'apporter les félicitations et vœux de la commune à deux nonagénaires. Il s'agit de Mmes Ann-Sofi ROSENBERG et Paulette CLAVEL nées en 1927.

Dimanche 30 avril :

A eu lieu le 1er tour des élections cantonales. Le taux de participation a été de 43,4 %. Comme vous le savez, la commune d'Epalinges sera particulièrement bien représentée puisque trois conseillers ont été élus au Grand conseil. Il s'agit de Mme Brigitte CROTTAZ, MM. Claude MATTER et Maurice MISCHLER. Ils sont applaudis par le Conseil.

Dimanche 21 mai :

A eu lieu le 2^{ème} tour des élections au Conseil d'Etat ainsi qu'une votation fédérale. Le taux de participation au 2^{ème} tour du Conseil d'Etat a été de 45 % et celui de la loi sur l'énergie de 49,8 %, qui a été plébiscitée par les habitants d'Epalinges par 1884 oui et 691 non. Plusieurs dizaines de personnes issues de la population palinzarde, du Conseil communal, de l'administration ont contribué au bon déroulement de ces élections et votations. Il tient à les remercier pour leur investissement. Un remerciement particulier aux membres du Bureau qui ont été beaucoup mis à contribution durant ce printemps.

Lundi 15 mai :

Il a reçu une lettre de la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal l'informant du recours Pierre BETRIX et consort concernant la décision du département du territoire et de l'environnement du 20 mars 2017 approuvant préalablement le Plan de quartier « La Possession/Bois-de-Ban » et contre la décision du Conseil communal d'Epalinges du 15 novembre 2016 qui l'a adopté.

La Municipalité d'Epalinges et le Service technique, en collaboration avec Me KASSER avocat, se chargent de rédiger, pour le compte du Conseil communal, les déterminations quant au recours.

Mardi 30 mai :

Il a reçu avec regret la lettre de démission de Mme Silvia WICHOU-KÄRCHER, effective au 30 juin, dont il fait lecture.

Jeudi 1^{er} juin :

Une liste complémentaire a été déposée au Greffe municipal, en vue du remplacement de M. Idress SAMIM qui a changé de commune. La future conseillère est Mme Patricia GILLIERON GIROUD. Absente ce soir, elle sera assermentée ultérieurement par son successeur.

Mardi 6 juin :

Il a répondu à l'invitation du Président du Grand conseil Grégory DEVAUD qui a invité les présidents des CC du canton pour, non seulement visiter les nouveaux locaux du GC, mais également entendre une conférence du vice-président de la Cour des comptes (F. Grognuz) sur le thème « Organisation, financement et contrôle démocratique des associations de communes vaudoises ». On nous a promis la présentation sur ppt. Elle sera à disposition sur Extranet dès réception.

Il a appris aussi lors de cette séance qu'il est possible de faire des séances du Conseil communal dans ces nouveau locaux, ceci pour une somme modique. Le Conseil communal



d'Aigle l'a déjà fait il y a quelques mois. Donc si son successeur désire vivre cette expérience et ainsi vous faire profiter du vote électronique cher à certain, pourquoi pas ?

Samedi 17 juin :

Il a assisté avec M. le Syndic ainsi que les autorités lausannoises à l'inspection des sapeurs-pompiers dans le cadre du SDIS Lausanne-Epalinges, sur l'esplanade de Montbenon. Cette inspection a lieu une fois en début de législature.

Lundi 19 juin :

Il a reçu, comme vous, une lettre de l'association pour un développement d'Epalinges, signée de MM. RODONDI et ROBERT concernant le PQ Le Closalet. Comme chacun a reçu ce courrier, il ne le lira pas.

Etant donné que Madame Tina FATTET et Monsieur Georges AUBERSON sont absents ce soir, le groupe PLR a proposé deux remplaçants pour le poste de scrutateur et de scrutateur suppléant. Mme Cosette PERFECT et M. Marc VERAGUTH ont donc rejoint la table des scrutateurs en début de séance.

Avant de passer au premier point de l'ordre du jour, le Président cède la parole à M. le Syndic pour une communication.

M. Maurice MISCHLER, Syndic. La Municipalité vous informe qu'elle a été contrainte de suspendre à titre provisoire son secrétaire Municipal, M. Alexandre GOOD, de ses fonctions avec maintien de son salaire en raison d'éléments qui ont été récemment découverts et qui font à l'heure actuelle l'objet d'investigations. Dès lors que la Municipalité se doit de respecter strictement son obligation de protéger la personnalité de M. Alexandre GOOD et qu'elle entend s'assurer que le droit d'être entendu de ce dernier ne doit pas être perturbé d'une quelconque manière, il n'est pas possible de transmettre de plus amples détails à ce stade. Cela dit, la Municipalité ne manquera pas de communiquer plus amplement sur ce sujet lorsqu'elle sera habilitée à le faire.

1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Denis HEMME, au nom du groupe des Verts, demande une modification de l'ordre du jour, soit d'inverser les points 9 et 10.

M. Enzo SANTACROCE. Bien que l'article 41 du Règlement Communal soit respecté, selon lequel *« les rapports écrits sont remis au président du Conseil et à la Municipalité vingt-quatre heures au moins avant la séance où le Conseil en débattrait »*, il demande ici, au nom du groupe PLR, de retirer le point no 10 de l'ordre du jour, lequel est relatif au PQ « Le Closalet ». L'argument qu'il évoque est celui du bon sens au vu des délais très courts impartis aux conseillers et conseillères qui n'ont pas participé aux travaux de la commission d'urbanisme de prendre connaissance de ses travaux, et dont le rapport final n'a été mis à disposition du Conseil sur Extranet que le dimanche 18 juin, alors que nous avons séance aujourd'hui mardi 20 juin.

Ceci étant dit, il est certain que plusieurs membres du Conseil n'ont pas eu le temps de lire et d'analyser les résultats des travaux dans leur ensemble, encore moins d'en discuter en séance



dans leur groupe respectif. À cela s'ajoute que des conseillers et des conseillères ont probablement fait la demande de recevoir les documents par courrier.

Etant donné que ce projet d'urbanisme est sensible, il paraît opportun que les groupes aient au moins le temps de s'organiser, de discuter et de débattre des conclusions résultant des séances de travail de la commission d'urbanisme. Cette manière de procéder est en effet plus convenable et plus juste par rapport au processus d'approbation, lequel doit rester démocratique.

Enfin, il précise que le groupe PLR ne s'oppose pas au débat sur le PQ « Le Closalet », au contraire. Ils souhaitent même que celui-ci ait lieu en plénum, mais à la condition que chacun et chacune des membres du législatif soit en possession de tous les éléments et de tous les facteurs utiles à la prise de position et de décision dans un projet de grande envergure pour la Commune.

Par souci de transparence, il informe qu'il formulera la demande de reporter le vote sur le PQ « Le Closalet » à la prochaine séance si ce point ne devait pas être retiré de l'ordre du jour. (art. 84 du Règlement Communal).

M. Erich DÜRST. La loi nous impose de traiter les comptes et le rapport de Gestion avant le 30 juin. Ce point figurant au 15^{ème} rang de l'ordre du jour et certains points avant risquant de prendre un certain temps, il propose qu'il soit présenté avant le point 9 afin d'éviter que le Président ne soit obligé de nous convoquer à une autre séance avant la fin de son mandat.

M. Angelo MARZOLI demande le vote à bulletin secret pour les deux premières demandes. 19 personnes ont voté par l'affirmative, étant donné qu'il faut 20 conseillers, ce sera un vote à main levée.

Le Président passe au vote de la demande de M. Denis HEMME.

A main levée, 37 OUI, 25 NON et 1 abstention. Les points 9 et 10 sont inversés.

Il passe maintenant au vote de la demande de M. Enzo SANTACROCE demandant de reporter le point sur le PQ le Closalet, à la prochaine séance.

A main levée, 27 OUI, 32 NON et 2 abstention. Ce point est donc maintenu à l'ordre du jour.

Il passe maintenant au vote de la demande de M. Erich DÜRST demandant de mettre le point 15 concernant les comptes et rapport de Gestion après le point 8.

La proposition de M. Erich DÜRST est acceptée à une large majorité.

L'ordre du jour n'appelant aucune autre remarque, il est accepté tel que modifié.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE

Le procès-verbal n'appelant aucune remarque, il est accepté à l'unanimité.

Il remercie Mme Sabrina PENEL pour son excellent travail.



3. ASSERMENTATION D'UNE NOUVELLE CONSEILLERE COMMUNALE **(Mme Patricia GILLIERON en remplacement de M. Idrees SAMIM, démissionnaire).**

Madame Patricia GILLIERON ne pouvait être présente ce soir, elle sera assermentée le 26 septembre prochain. De ce fait, ce point est annulé.

Le Conseil va maintenant procéder successivement à l'élection des différents membres du Bureau pour 2017-2018 selon l'art. 13, alinéa 3 qui stipule que si le nombre de candidats est égal à celui des sièges à pourvoir, l'élection peut s'opérer tacitement.

4. ELECTION DU PRESIDENT DU CONSEIL COMMUNAL

Au nom du groupe Hors-Parti, M. Alain AMSTUTZ est très heureux de présenter la candidature de M. Ernest CORBAZ, actuel 1^{er} vice-président, en tant que Président pour 2017-2018. Enfant de la commune, dans laquelle il est né et a toujours vécu, M. Ernest CORBAZ siège dans cette assemblée depuis plus de 15 ans. On peut donc dire qu'il connaît bien sa commune et le fonctionnement de ce Conseil qu'il a d'ailleurs présidé en 2008-2009. La présidence de la COGEST est aussi à son actif en 2012. Durant son année de présidence, il a démontré qu'il maîtrisait les tâches inhérentes à la fonction et qu'il savait mener les débats. Nul doute, qu'en cas d'élection, ce sera également le cas l'année qui vient.

Le groupe Hors-Parti vous demande donc de soutenir la candidature de M. Ernest CORBAZ à la présidence de notre Conseil communal pour 2017-2018.

Aucune autre proposition n'est formulée.

Le Président demande à M. Ernest CORBAZ s'il accepte son élection ; avec sa réponse positive, le Président le déclare élu sous les applaudissements de l'assemblée.

5. ELECTION DES DEUX VICE-PRESIDENTS DU CONSEIL COMMUNAL

Premier vice-président :

Au nom du groupe UDC, M. Alain MERMOUD présente la candidature de **M. Yann GLAYRE**, qui a été 2^e vice-président lors de cette année.

Election du 2^e vice-président :

Au nom du groupe des Verts, M. Erich DÜRST présente la candidature de **M. Nicolas HÄUSEL**.

Le Président demande à MM. Yann GLAYRE et Nicolas HÄUSEL s'ils acceptent leur élection ; avec leurs réponses positives, le Président les déclare élus sous les applaudissements de l'assemblée.



6. ELECTION DE LA SECRETAIRE SUPPLEANTE DU CONSEIL COMMUNAL

Le Bureau vous propose d'élire pour la durée restante de la législature Mme Mélanie ESTOPPEY en remplacement de Mme Sabrina PENEL, démissionnaire au 30 juin 2017. Son entrée en fonction est prévue pour le 1er juillet. Mme ESTOPPEY habite Epalinges. Elle est responsable d'une filière de formation au sein d'une école privée. Outre un diplôme de commerce, Mme ESTOPPEY possède notamment un diplôme d'analyste programmeuse en informatique.

S'il n'y a pas d'autre proposition, Mme ESTOPPEY est élue tacitement. Absente aujourd'hui, son assermentation se fera par le nouveau président.

7. ELECTION DES DEUX SCRUTATEURS ET DES DEUX SCRUTATEURS SUPPLEANTS DU CONSEIL COMMUNAL

Voici les noms que les présidents de groupe ont transmis précédemment au Président :

Election des scrutateurs

1. M. Marco CAFFARO (SOC)
2. M. Roland PERRIN (PLR)

Aucune autre proposition n'étant formulée, le Président les déclare élus tacitement.

Election des scrutateurs/trices suppléants

Mme Paulette DE VRIEZE STAN (PLR)
M. Esteem OKORO (SOC)

Aucune autre proposition n'étant formulée, le Président les déclare élus tacitement.

Le Président félicite les élus et rappelle que la séance de passation des pouvoirs entre le Bureau sortant et entrant aura lieu le vendredi 30 juin à 18h00.

8. ELECTION DE LA COMMISSION DE GESTION 2017

Voici les noms que les présidents de groupe ont aussi transmis précédemment au Président :

Membres

1. Mme Fabienne GUIGNARD (PLR)
2. M. Philippe LIENHARD (PLR)
3. Mme Cosette PERFECT (PLR)
4. Mme Muriel CUENDET SCHMIDT (SOC)
5. M. Jean-Marie COOWAR (SOC)
6. M. Jérôme URIO (HP)
7. Mme Sandrine CAVIN (VERTS)
8. Mme Anne-Marie FISCHER (UDC)



Aucune autre proposition n'étant formulée, le Président les déclare élus tacitement.

Membres suppléants

1. M. Enzo SANTACROCE (PLR)
2. M. Mazyar YOSEFI (SOC)
3. M. Anton EPP (HP)
4. M. Nicolas HÄUSEL (VERTS)
5. M. Martin CHEVALLAZ (UDC)

Aucune autre proposition n'étant formulée, le Président les déclare élus tacitement.

9. COMPTES ET RAPPORT DE GESTION 2016

Le Président propose la procédure suivante :

- Ouverture de la discussion sur le rapport de la Municipalité sur sa gestion
- Ouverture de la discussion sur le rapport, chapitre par chapitre
- Lecture des conclusions du rapport de la commission de gestion

Les deux rapports seront ensuite votés en bloc.

Rapport de la Municipalité sur sa gestion.

La discussion est ouverte mais n'est pas demandée.

Ouverture de la discussion sur le rapport, chapitre par chapitre.

Le Président lit chaque chapitre, aucune intervention.

Il relève la qualité du nouveau graphisme sur ce rapport.

Rapport de la Commission de gestion, incluant les réponses de la Municipalité à ses observations.

Tous les conseillers ont reçu personnellement le rapport de la Commission de gestion 2016.

Le Président passe la parole à Monsieur Anton EPP pour la lecture des conclusions du rapport.

En préambule de la lecture du rapport, voici quelques observations générales :

1. La Commission déplore ne pas avoir reçu à temps le rapport de gestion de la Municipalité (promis pour le 22 mars 2017 et reçu le 15 mai). En conséquence elle n'a pas pu examiner et apprécier de manière complète la gestion de l'Exécutif sur un document officiel remis par lui, à l'instar de la COFIN qui, elle, examine les comptes. Il est également regrettable que les réponses de la Municipalité à nos remarques/questions nous soient parvenues avec beaucoup de retard repoussant d'autant la finalisation des travaux de la Commission et la rédaction du présent rapport.



2. Nous avons constaté aussi que le mode de fonctionnement actuel entre la COGEST et la Municipalité ne donnait pas entière satisfaction. Il s'agit maintenant de corriger le tir en mettant sur pied pour la gestion 2017 (et la Municipalité l'a d'ores et déjà accepté) une remise à plat des procédures de collaboration (communication, respect des délais et règles du jeu à définir) respectant mieux les compétences et obligations de chacune des parties. Soulignons en revanche que les entretiens individuels avec chaque Municipal ont été l'occasion de riches échanges permettant de nous faire une idée assez précise du système de management de chacun. Bref les points forts et les points faibles sont ainsi apparus au grand jour. Beaucoup de sérieux et de maîtrise de dossiers, parfois un peu de désinvolture...

3. La gestion du personnel semble être un point faible de la gestion municipale. Le futur chef du personnel (entrant en fonction le 1er juillet) aura pour mission première de pallier à ses faiblesses. La Commune d'Epalinges doit se doter d'un véritable service RH, moderne et performant, pour satisfaire aux besoins légitimes des collaborateurs qui doivent pouvoir s'adresser à lui, en tout temps et en toute confiance.

Il lit ensuite les conclusions du rapport, suivi du post scriptum suivant :

« Vous avez reçu les réponses de la Municipalité aux observations de la Commission de gestion 2016. La Municipalité s'étonne de l'observation 9/2016 concernant le dicastère Administration générale etc. De mon côté j'étais étonné de la réponse de la municipalité, mais au moins j'ai mieux compris pourquoi il fallait 3 semaines entre mon envoi du rapport à la commune et l'envoi de ce dernier aux Conseillers communaux ! Je présume que ce n'est pas cette observation 9/2016 qui pose question, je cite « La Commission prend note de la réponse et ne maintient pas la question (concernant la répartition des frais des TL), mais l'observation 8/2016 : La question posée était « est-ce qu'il y a une évaluation de la satisfaction du personnel indépendante de la hiérarchie, à l'instar de Pully ? » et la réponse de M. le Syndic était aussi clair, en résumé : non, en tout cas pas maintenant. La Commission a également pris note de l'absence d'entretien systématique d'évaluation pour tout le personnel communal et l'absence d'enquête de satisfaction auprès des collaborateurs de la Commune. De la part des employés de la commune, des membres de la commission ont eu l'information que les employés craindraient des sanctions sévères s'ils émettaient des observations « délicates » plus loin qu'à leur supérieur hiérarchique direct, et en particulier aux membres de la Cogest et également aux Municipaux. Ce qu'on a vu et entendu lors des visites thématiques de la Cogest n'était en tout cas pas là pour dissiper ces craintes ! Il va de soi, que le Commission de gestion ne peut et ne veut pas concrétiser ces faits, déjà rien que pour la protection des employés. Mais la Commission de gestion est arrivée à la conviction qu'il serait bien de mandater rapidement un organisme externe pour mener une enquête de satisfaction indépendante afin de lever tout doute à ce sujet. Cela reste une recommandation de la part de la Commission de gestion, et c'est à la Municipalité d'y donner suite. »

Le Président le remercie, ainsi que la Commission de gestion pour leur excellent travail tout au long de cette année.

La discussion n'est pas demandée.

Le Président passe au vote du rapport de la Municipalité sur sa gestion ainsi que le rapport de la Commission de gestion.

A main levée, les rapports sont acceptés à l'unanimité.



Comptes arrêtés au 31 décembre 2016

Le Président remercie M. Olivier VOLPER, ainsi que les membres de la commission pour leur travail tout au long de cette année. Tous les conseillers ont reçu personnellement le rapport de la Cofin, il ne sera donc pas lu (art 42).

Le Président ouvre la discussion sur les comptes communaux 2016 de manière générale.

La parole n'est pas demandée.

Il ouvre maintenant la discussion sur les comptes chapitre par chapitre.

M. Philippe LIENHARD. La commission des finances a constaté, par le biais d'une question d'un commissaire, un écart significatif des recettes fiscales entre 2015 et 2016 concernant l'impôt sur le capital des personnes morales. Selon la réponse de M. le Syndic, un montant de CHF 670'000.- a été imputé et viré par erreur par l'Administration cantonale des impôts à la commune d'Epalinges au lieu de Lausanne. Ce montant a été pris en considération dans les recettes 2016 de la commune d'Epalinges et fausse ainsi le résultat comptable. Les comptes 2016 ne sont donc en réalité pas équilibrés, comme le précise la Municipalité. Aussi, nous souhaitons poser les questions suivantes à la Municipalité :

- Comme il s'agit des impôts des personnes morales, donc nettement plus vite identifiables que des personnes physiques, comment se fait-il que la bourse communale n'ait rien détecté d'anormal lors de l'encaissement de ce montant important ? Il rappelle que le budget prévoyait CHF 650'000.- de recette pour les personnes morales alors que le montant effectivement reçu est de CHF 2'200'000.-, soit le double de 2015.

- Le rapport de gestion de la Municipalité est daté du 8 mai 2017 et n'en fait aucune mention à la rubrique « Impôts », pages 32 et 33 alors que la lettre de l'administration cantonale des impôts est datée du 4 avril 2017 selon le rapport de la Cofin. Comment s'explique ce silence dans le rapport de gestion.

- Pourquoi la commission des finances n'en a pas été informée auparavant puisque c'est la question d'un commissaire qui semble avoir fait remonté cette question à la surface ? Pourquoi le Conseil communal n'en a pas été informé d'une manière ou d'une autre ?

- L'organe de révision BDO a-t-il été informé de ce point très important ?

- Le service des communes, à qui les comptes seront transmis, sera-t-il informé de ce point ?

- Y'a-t-il un effet sur la péréquation ?

Il remercie d'avance la Municipalité pour ces réponses.

M. Maurice MISCHLER, Syndic, répond pour l'instant que les comptes ont été bouclés le 20 mars de cette année. Ils ont appris cette différence dans le budget au mois d'avril et ont avisé la COFIN deux jours après. Une fois les comptes bouclés, il était impossible de les modifier. Une certaine somme d'argent a été mise sur des comptes de réserves, donc l'un dans l'autre les comptes restent équilibrés. Il rappelle qu'il y a un certain nombre d'entreprises qui sont arrivées au Biopôle, certaines sont exemptées d'impôts, d'autres pas et il est difficile de le savoir à l'avance.

M. Cédric DELAMADELINE précise que la Cofin n'a pas reçu la documentation à ce sujet, contrairement à ce que vient de dire M. le Syndic. Il attend volontiers la confirmation de cette information.



M. Maurice MISCHLER, Syndic, répond que tout ceci est dans le rapport de la commission, validée par la Cofin.

M. Olivier VOLPER. Lors de la séance de la Cofin sur les comptes 2016 qui a eu lieu avec le boursier communal et M. le Syndic, un certain nombre de questions écrites ont été posées afin de laisser le temps à la Municipalité ou au boursier d'y répondre. Cette question sur les impôts sur le capital des personnes morales faisait partie des questions qui ont été posées. On ne peut donc pas préjuger de savoir si la Municipalité aurait joué la carte de la transparence lors de cette séance si cette question n'avait été posée préalablement.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Le Président passe au vote de l'adoption des comptes 2016, arrêtés au 31.12.2016.

A main levée, **les comptes 2016 sont adoptés à l'unanimité moins 1 abstention.**

9. PLAN DE QUARTIER « LE CLOSALET » - APPROBATION – Préavis N°07/2017

Tous les conseillers ont reçu en mars le rapport de la Municipalité quant à la suite qu'elle souhaite donner à la pétition.

Le Président ouvre la discussion sur ces réponses.

La discussion n'est pas demandée.

Récusation des membres du Conseil communal (art. 17c RC)

Le 6 juin, il a envoyé un mail détaillé aux six conseillers-ères qui ont fait opposition à titre individuel ou collectif à ce PQ. Il s'agit de Mme Chantal KUNZ et de MM. Cédric BLANC, Roger GIRARDET, Philippe KOCH, Félix SCHMIDT et Christian TERRIER. Il leur a posé la question suivante : Acceptez-vous de vous auto-récuser, lors du vote sur le plan de quartier « Le Closalet », sur le point 1 des conclusions du préavis « Le CC d'Epalinges décide d'approuver les réponses formulées à l'encontre des oppositions ? ». Cinq conseillers-ères ont accepté de s'auto-récuser. M. Philippe KOCH lui a répondu qu'il ne souhaitait pas se récuser, mais s'abstenir lors de la votation. Il lui a envoyé, après avis de droit l'information suivante : une abstention correspond à une participation à ce vote, alors qu'une récusation pas.

M. Philippe KOCH trouve dommage cette façon de faire mais ne change pas d'avis.

Le Conseil doit maintenant statuer sur la récusation.

Le Président passe au vote de la récusation de M. Philippe KOCH concernant le point 1 des conclusions du préavis du plan de quartier « Le Closalet », soit : « Le CC d'Epalinges décide d'approuver les réponses formulées à l'encontre des oppositions ? ».



A main levée, le Conseil récusé M. Philippe KOCH concernant le point 1 du préavis, soit le vote sur le plan de quartier avec 31 OUI, 24 NON et 7 abstentions.

Pour la forme et suite à une consultation des présidents de groupe, le Président va faire voter le Conseil de manière groupée sur la participation des 6 opposants au débat sur le préavis et sur la participation au vote pour les points 2 à 6 des conclusions du préavis, amendés ou non.

Pour rappel, en novembre 2016, le Conseil a, à une très large majorité autorisé M. Anton EPP à participer au débat et à voter sur les conclusions du préavis qui ne concernaient pas les oppositions.

Le débat a été déjà largement fourni sur ces questions lors du Conseil communal de novembre.

La discussion n'est pas demandée, le Président passe au vote de la récusation des 6 opposants sur le préavis et sur la participation au vote des points 2 à 6 des conclusions du préavis, amendé ou non.

A main levée, le Conseil ne récusé pas les opposants concernant les points 2 à 6 des conclusions du préavis à une très large majorité.

M. Enzo SANTACROCE demande, comme annoncé préalablement, que le vote sur le plan de quartier soit reporté, selon art. 84 du règlement.

Le Président garde cette proposition lorsque le débat sera clos.

M. Mazyar YOSEFI souhaite que M. Laurent BALSIGER, président de la commission d'urbanisme et construction lise son rapport. Même si celui-ci a été envoyé, il y a certainement des personnes présentes qui ne l'ont pas lu.

M. Angelo MARZOLI. Vu que M. SANTACROCE va faire appel à l'art. 84, nous privant une fois de plus d'un débat sur ce préavis où les arguments des « pour » et des « contres » ont été largement relayés par nos conseillers. Dans le but de pouvoir enfin avoir un débat et un vote sur ce préavis, il fait appel à l'art. 78, motion d'ordre, qui a pour but de passer directement au vote après lecture des rapports de majorités et minorités.

M. Charles-André BOLOMEY, est-ce que le débat aura bien lieu ?

Avant de continuer le débat, le Président donne la parole à **M. Laurent BALSIGER** pour une synthèse de son rapport, celui-ci ayant déjà été transmis aux conseillères et conseillers. Il ne va pas lire les 12 pages mais quelques extraits.

Il tient en premier lieu à remercier ses collègues de la commission, la Municipalité ainsi que les mandataires présents lors des cinq séances de cette commission et relève l'excellent travail fourni dans un très bon état d'esprit. Tous les sujets ont pu être traités et discutés, des solutions trouvées, une pesée d'intérêts a pu être faite avec une votation sur les conclusions.

Il précise que l'avenant à la convention prévu d'être signé le 20 juin, indiqué plusieurs fois dans le rapport, a bien été signé aujourd'hui.

La commission propose au Conseil communal :



1. d'approuver les réponses formulées à l'encontre des oppositions, par 5 oui et 2 abstentions ;
2. de modifier le plan de quartier en supprimant l'éco-point sur le plan et l'article 11 du règlement, à l'unanimité ;
3. de modifier le règlement du plan de quartier en supprimant les termes « ascenseurs » et « antennes » dans l'article 19 du règlement, à l'unanimité ;
4. de modifier le règlement du plan de quartier en ajoutant, à l'article 30, comme suit :

1 Les besoins en stationnement (véhicules motorisés et vélos) sont définis selon les normes VSS en vigueur lors de la demande de permis de construire.

2 En ce qui concerne le stationnement des véhicules motorisés, des valeurs inférieures aux valeurs indicatives de la norme VSS en vigueur pourront être retenues, notamment en fonction du type de logement et d'activités.

3 En ce qui concerne le stationnement des vélos, des valeurs supérieures aux valeurs indicatives de la norme VSS en vigueur pourront être retenues.

4 A l'exception des 4 places dont la localisation figure sur le plan de détail à titre indicatif, Toutes les places de stationnement des véhicules motorisés doivent être réalisées en sous-sol (y compris pour les places destinées aux visiteurs).

5 Au surplus, sont applicables les articles 21 et 28.

5. de modifier le règlement du plan de quartier, à l'article 31, en supprimant la dernière phrase du 1^{er} alinéa, à savoir « L'accès public n'est pas autorisé », à l'unanimité.
6. de demander à la Municipalité de reprendre les négociations avec le canton au sujet du déplacement de la passerelle pour favoriser la mobilité douce et, sous réserve de l'obtention de toutes les autorisations, de remplacer la variante actuelle de la passerelle par la variante B, impliquant probablement une nouvelle mise à l'enquête de cet ouvrage, à l'unanimité ;
7. d'adopter le plan de quartier « Le Closalet » et son règlement, tels qu'amendés, par 6 oui et une opposition ;
8. d'autoriser la Municipalité à entreprendre toutes démarches utiles en vue de l'approbation et de l'entrée en vigueur du plan de quartier « Le Closalet » avec ses modifications, par 6 oui et une opposition ;
9. d'autoriser la Municipalité à appliquer le règlement concernant la taxe relative au financement de l'équipement communautaire communal et intercommunal, perçue lors de l'adoption de mesures d'aménagement du territoire augmentant sensiblement la valeur de bien-fonds, au moment de l'entrée en force de la décision d'aménagement du territoire concernant le PQ « Le Closalet » par 6 oui et une opposition.



M. Félix Schmidt a rédigé un rapport de minorité, préalablement transmis aux conseillers, dont il fait lecture.

Il propose de refuser le plan de quartier « Le Closalet », son règlement et les réponses aux oppositions.

M. Mazyar YOSEFI demande une interruption de séance de 5 min.

Le Président accorde une suspension de séance.

Après cette courte pause, le Président informe que M. Angelo MARZOLI retire sa motion d'ordre.

Il ouvre maintenant la discussion sur les deux rapports entendus et propose de la structurer de la manière suivante :

- Le préavis dans son ensemble ;
- Les réponses formulées à l'encontre des oppositions ;
- Le règlement du PQ chapitre par chapitre incluant les amendements proposés par la commission ;
- Le vote.

M. Mazyar YOSEFI nous fait part de ses réflexions sur le rapport de minorité déposé par M. Félix SCHMIDT.

En effet, M. Félix SCHMIDT évoque l'augmentation de 20% de la population Palinzarde entre 2006 et 2016. C'est ce constat entre autres qui le fait vous proposer de refuser le PQ du Closalet, l'augmentation de la population générée par ce quartier étant à ses yeux exagérée et démesurée.

Or, paradoxalement, si l'on se projette dans l'avenir, entre 2017 et 2025, période durant laquelle on peut raisonnablement penser que les différents plans de quartier seront tous réalisés, soit une augmentation d'env. 1'500 habitants, cette augmentation sur cette période de 8 – 9 ans est d'environ 15%. L'augmentation de la population pour une commune comme Epalinges durant ces prochaines années n'est donc pas exagérée, ni démesurée.

Par ailleurs, M. Félix SCHMIDT évoque encore l'important potentiel de développement à l'horizon 2040 des quartiers d'Epalinges directement en lien avec le M2, confessant une fois encore que la densification dans notre commune ne soit acceptable que si elle se réalise ailleurs que sous ses fenêtres.

A propos de l'étalement de la croissance de la population par le décalage dans le temps de la réalisation des 4 ou 5 plans de quartier en cours d'approbation évoqué par M. Pierre JOLLIET en lien avec l'augmentation des places d'accueil en milieux scolaire, pré et parascolaire, il faut rappeler que cette augmentation progressive de population souhaitée par M. Pierre JOLLIET concerne les 3 à 5 prochaines années, soit précisément la période durant laquelle seront construits les logements prévus dans les différents plans de quartier programmés, y compris celui du Closalet.

Concernant les calculs de M. Félix SCHMIDT à propos du ratio habitants/emplois, il n'est évidemment pas question que ce ratio de 0.6 emploi par habitant s'applique à chaque quartier. Il s'agit d'une prévision concernant l'entier du périmètre compact du PALM. De plus, M. Félix SCHMIDT feint d'oublier le nombre important d'emplois générés par le Biopôle (+ de



1'000 emplois). Une partie des employés travaillant sur ce site apprécieraient certainement de pouvoir se loger à proximité, par exemple au Closalet.

L'accessibilité au Closalet reste pour M. Félix SCHMIDT un problème majeur, pour mémoire, rappelons ici que pour le Bureau chargé des études de mobilité, et pour les autorités communales, le secteur du plan de quartier du Closalet est relativement bien desservi, notamment grâce à la proximité de la ligne TL 46. La création de la passerelle enjambant la route de Berne permettra d'accéder en 8-10 minutes à pied au centre de la Croix-Blanche où transitent 2 lignes de bus. Par le sentier de l'Arzillier, la station du M2 des Croisettes est pour sa part à moins de 12-15 minutes à pied du Closalet.

Les remarques de M. Félix SCHMIDT concernant le trafic sont totalement déplacées. Il n'est par exemple pas du tout envisagé de faire transiter les cyclistes habitants du quartier par l'accès au parking sis sur la route de Berne. Ceux-ci pourront, comme tous les habitants du secteur, accéder aux écoles, au M2 ou à la Croix-Blanche par les routes du réseau communal et par la passerelle au-dessus de la RC601.

Quant aux problèmes de geler l'adoption de ce PQ après l'approbation d'un plan d'affectation communal et donc après les réflexions menées actuellement à propos de l'aménagement du territoire, permettez-moi de rappeler deux données essentielles :

Reporter l'adoption de ce PQ après la révision du PGA, revient à le faire sortir de la liste des plans d'affectation réalisables à court terme et agréés par le canton. Ce PQ fait partie aujourd'hui des secteurs prioritaires qui permettront d'accueillir 80'000 nouveaux habitants à l'intérieur du périmètre compact du PALM. Refuser son adoption ou geler celle-ci correspond à un report de sa réalisation au-delà de 2030-2040; et donc par effet domino, à la perte de l'accès à ce quartier par la route de Berne et donc à l'avenir, au report sur le réseau communal de tout le trafic généré par tous les logements qui se construiront au Closalet, mais aussi la perte de la passerelle favorisant les liaisons de mobilité douce entre les quartiers du Nord-Ouest de la commune à la Croix-Blanche.

Les projets d'aménagement élaborés ces sept dernières années à Epalinges, donc évidemment aussi celui relatif au PQ du Closalet, ont tous des orientations cohérentes et parfaitement en phase avec les objectifs et les dispositions du plan directeur communal (PDCom), du plan général d'affectation (PGA) et avec les législations et réglementations supérieures du canton et de la Confédération.

Pour conclure, et contrairement à ce qu'affirme M. Félix SCHMIDT, ce plan de quartier répond aux exigences de qualité permettant de faire de ce lieu un espace favorisant la vie sociale et les contacts entre habitants, un environnement de qualité, sans véhicule motorisé en surface et avec des zones de détente (parc arboré, place de jeux, zone naturelle protégée).

En bref, un lieu qui sera laissé en héritage à nos enfants et petits-enfants et où il fera bon vivre.

M. Nicolas HAUSEL demande que le règlement du PQ soit si possible vu chapitre par chapitre et que l'avenant à la convention soit proposé à la discussion.

M. Fabien LOI ZEDDA. La question de ce plan de quartier n'est toujours pas tranchée et continue de nous diviser. Une partie du Conseil ne veut pas mettre la charrue avant les bœufs, soit de mettre la vision de l'habitat, notre conception pour les 30 prochaines années, avant le démarrage de tous plans et constructions futures. Nous revenons maintenant à la même discussion même avec plusieurs pétitions.



Il avoue aussi que la lettre de MM. RODONDI et ROBERT l'a particulièrement touché sur plusieurs arguments. On ne peut nier ces 1500 personnes qui s'expriment depuis longtemps, il invite donc le Conseil à repousser définitivement le PQ.

M. Jérôme URIO a aussi reçu ce courrier de M. RODONDI, mais en a pas eu tout à fait la même interprétation. Il a l'impression que pour certaines personnes d'Epalinges, ce projet ne sera jamais bon. Parler d'un giratoire au chemin de Montéclard ? Faut-il que le métro arrive aussi jusque là ? A côté d'une ville qui ne peut pas beaucoup s'expandre, c'est au tour d'Epalinges de connaître une urbanisation. C'est un tournant douloureux pour nous tous mais c'est un tournant qui est tourné vers l'avenir. Parler de quartier dortoir ? La plupart des palinzards ne travaillent pas sur la commune, ils se déplacent comme c'est le cas dans plusieurs communes lausannoises. Enfin, concernant les enfants qui ne pourront pas jouer sur la digue, avez-vous entendu récemment qu'en Angleterre les prisonniers passaient plus de temps dehors que des enfants de 12 ans plantés devant leurs ordis. Ensuite, vous avez peur d'un référendum ? C'est la démocratie, pourquoi celui-ci ne permettrait pas de mettre sur la table différentes vraies questions qui ne sont pas évoqués ici. Les autres palinzards ont aussi le droit de s'exprimer par rapport à cet objet. Il entend les préoccupations des pétitionnaires mais il défend un urbanisme qui répond aux besoins de la population dont l'une des priorités est de trouver un logement. Protéger chaque pré carré est une vision à court terme qui contraint nos palinzards à s'en aller. Nous en avons eu la preuve durant cette année de législature en perdant plusieurs conseillers ne trouvant pas de logements adaptés à leurs besoins. Retarder la réalisation de ce plan de quartier est un message que vous devrez assumer pour les générations futures. Doit-on leur dire « allez voir ailleurs, on vous rappellera quand on aura besoin de vous ? »

M. Alexandre MEIER répond à l'intervention de M. Mazyar YOSEFI concernant la proximité de la ligne 46 du Closalet. Il est d'accord avec lui qu'on parle effectivement de proximité si on calcule en mètre linéaire sur une distance horizontale. Mais au vu la déclivité du chemin, en distance verticale, ce n'est vraiment pas un accès facile.

M. Erich DÜRST déclare ses intérêts, il utilise régulièrement le bus qui fait la liaison des Croisettes au chemin de la Biolleyre. Il est assez significatif de constater que la majorité et la minorité sont arrivés à la conclusion qu'il y a une problématique par rapport aux transports. Certes, les ingénieurs disent que le 46 est facile à atteindre et que le métro n'est qu'à 12 minutes. Mais ces 12 minutes à la montée ne sont pas faciles, de même qu'à la descente en hiver. Il est important de porter une attention particulière à cette question. Ceci n'est pas en soi une raison suffisante aujourd'hui pour rejeter ce PQ. Il est temps d'agir pour améliorer de futures dessertes en transports publics. Il déposera plus tard un postulat demandant à la Municipalité de présenter un rapport sur la possibilité d'instaurer une liaison Polny-Croisettes, afin de donner plus de force et de soutien de la part de notre Conseil au vœu exprimé par la commission qui a reconnu cette problématique.

M. Félix SCHMIDT relève qu'il n'est pas contre la densification ni la reconstruction d'une zone villa à cet endroit. Ce qu'il faut, c'est densifier là où sont les transports publics et de construire une ville où les habitants peuvent se déplacer à pied. Il faut construire dense là où ont été déjà mis en place des transports publics chers et onéreux, y compris le long de la route de bus et près du métro. Construire avec une densité moyenne là où il n'y a pas de transports publics ne va pas favoriser la mobilité douce.



Le maître d'ouvrage se donnait un point d'honneur de réaliser dans les sous-sols des espaces protégés pour les vélos, fermés à clé. La sortie du sous-sol va sur la route de Berne, voyez-vous des enfants prendre ce chemin avec tous les dangers de circulation qui y incombent ?

Le problème d'accessibilité de la mobilité douce n'est pas réglé. Il doit être revu avec une stratégie générale et des détails. Sur la question des pendulaires, oui nous voulons être des pendulaires mais des pendulaires en transports publics.

M. Bernard KRATTINGER, municipal, concernant ce qui a été développé, les transports publics répondent à un bassin de population installé. Sur la réflexion sur les vélos, même s'ils peuvent être rangés dans les sous-sols pour des raisons de sécurité, il y a aura aussi des abris vélos en surface. Actuellement, les habitants et les enfants des quartiers Biolleyres, Polny etc. se déplacent à vélos et utilisent les cheminements que ceux qui habiteront ce quartier utiliseront. Il rappelle que la passerelle sera aussi accessible à la mobilité douce. Selon le PGA de l'an 2000, la création de cette passerelle favorisera l'accessibilité des quartiers du nord-ouest de la commune avec la Croix-Blanche.

La Municipalité rapporte au Conseil les travaux et démarches réalisés. Les propositions faites par la commission d'urbanisme sont d'excellentes propositions qui permettent d'améliorer ce plan de quartier. Il s'agit aujourd'hui de permettre aux personnes se rendant à leur lieu de travail de le faire par la mobilité douce, et ce projet le permet. Il rappelle également que le refus de ce plan de quartier sera de la responsabilité du Conseil et qu'il sera en effet difficile de le réaliser lorsqu'on aura, au travers d'un PGA, amélioré considérablement la politique d'aménagement du territoire de cette commune. Si le PQ est repoussé à 2021, échéance de la décision concernant l'adoption du PGA, ce n'est qu'en 2030-2040 seulement qu'il pourra être remis sur la table car il sortira de la liste des objets qui aujourd'hui sont agréés dans un plan directeur cantonal avec le PALM. Il y a une nécessité d'accueillir d'ici 2030 80'000 nouveaux habitants et 43'000 nouveaux emplois. Ces éléments nécessitent de la préparation et de l'organisation. Il y a un certain nombre de PQ qui existent dans toute l'agglomération lausannoise. Il est clair que si Epalinges n'entre pas dans le bon wagon, les gens s'en iront car ils ne trouveront pas à se loger.

M. Laurent BALSIGER apporte certains compléments de réponse aux éléments soulevés. La révision du PGA date d'à peine 10 ans. Faut-il bloquer le système tous les 10 ans pour le revoir, dans ce cas nous ne sommes pas prêts d'avancer beaucoup ni très vite. Il a participé aux séances de démarches participatives liées à cette révision du PDcom et du PGA, dont il félicite la Municipalité d'avoir intégré les associations et la population. Il n'a pas constaté dans le cadre de ces séances une réforme majeure, mais une évolution. On est plus fin dans les souhaits et on construit sur ce qui existe mais il n'y a pas une remise en question fondamentale des documents existants. Concernant la remise en question venant du courrier RODONDI, il y a une désinformation assez manifeste de remettre en cause des documents comme le PALM qui se fondent sur la législation sur les infrastructures de la Confédération. Ces projets d'agglomération ont pour but de coordonner les autorités qui s'impliquent dans l'aménagement du territoire afin d'éviter que chaque commune fasse ses aménagements dans son coin. Si nous remettons en cause le PALM, il faudrait renoncer au futur M2 et M3 car ce sont des installations qui auraient pu être réalisées grâce à ce projet. Notre conseil reste libre d'accepter un PQ et reste responsable de l'affection, c'est tout le débat que nous pouvons avoir maintenant.

Concernant la desserte des quartiers, de nombreux quartiers n'ont pas forcément une desserte aussi bonne que celui proposé ici. Pour les parcs à vélos, il voudrait clarifier que nulle part



dans le règlement il ne doit être mentionné qu'ils doivent être en sous-sol. Ils peuvent aussi l'être en surface.

Concernant la question de la zone verte inconstructible, certains au sein de la commission ont proposés de remplacer la butte en terre par un bâtiment. Par rapport à la discussion sur la densité, cela semble prématuré. Mais ce n'est pas fermé, ce terrain ne sera pas inconstructible à perpétuité, il n'est donc pas impossible que l'on remplace cette butte par des surfaces de bureaux ou autres d'ici les 30 prochaines années. Par rapport à l'aspect cité d'ortoir, notre commune vit par ces associations et nous avons beaucoup de chance de ce côté-là. Enfin, la typologie de ce quartier permet une vie communautaire, il souhaite que les nouveaux habitants puissent profiter de notre beau cadre de vie.

M. Anton EPP est le conseiller qui vient à très peu d'exceptions près à toutes les séances en vélo, y compris les séances des commissions. On ne peut pas prétendre que l'accessibilité prévue au Closalet en vélo soit « facile ». Une telle passerelle, qui doit être partagée avec les piétons, ne peut être traversée que lentement si on ne veut pas mettre en danger les piétons. Il fréquente souvent le Polny et le chemin de l'Arzilier mais ne voit que très rarement d'autres cyclistes. Tant qu'il n'y a pas une piste cyclable le long de la route de Berne, l'accès au Closalet en vélo ne sera pas facile.

M. Christian TERRIER demande si le Biopôle s'est installé avant l'arrivée du M2 aux Croisettes ou est-ce l'inverse ? Est-ce que le quartier des Fiches Nord s'est construit avant l'arrivée du M2 ou est-ce l'inverse ?

M. Alexandre MEIER. Dans tout cela, il n'entend que le mot urgence. Il n'est pas contre la construction à cet endroit mais a envie d'un bon projet densifié avec une bonne desserte et bien pensé. Il a peur qu'une fois que ces immeubles seront construits et que l'on se rende compte que c'est un mauvais projet, avec entre autres le Polny qui sera saturé de voitures, on ne pourra pas revenir en arrière. Pourquoi ne pas s'arrêter, réfléchir et se donner le temps de la réflexion pour avoir un bon projet dans quelques années ?

M. Enea REZZONICO se déplace exclusivement en vélo, il ne voit ici aucun problème de passage combinant les piétons et les vélos sur la passerelle. Evoquer la problématique des transports à vélo pour arrêter le projet lui paraît très surprenant.

M. Maurice MISCHLER, Syndic, rappelle que cela fait 10 ans que la Municipalité est sur ce plan de quartier. La discussion a déjà été repoussée à cause de pétitions, cela fait neuf mois que le projet est terminé, il n'y a donc pas d'urgence. La Municipalité a mis deux ans à négocier avec le canton pour un accès à la route de Berne. Le projet initial était prévu avec un CUS de 0,48, qui n'était pas selon les normes du PALM. Mais il a été fait en sorte de densifier de manière un peu plus importante pour avoir exactement le même nombre d'habitants. Cela veut dire que l'atteinte qui est sur le terrain a été ramassée de telle manière qu'on arrive aux 0.625 qui sont ceux exigés par le canton. Il ne faut pas venir dire que c'est trop dense. Le PGA parle de 0.4, qui sont des zones villas. Si ce sont des zones villas qui sont construites, il n'est pas question de sortie sur la route de Berne. S'il n'y a pas de sortie sur la route de Berne, il y aura une atteinte de voitures sur le réseau communal qui sera bien plus importante que le 0.625 qui est ici. La Municipalité a beaucoup travaillé sur le sujet et ce projet est un bon projet. Beaucoup de choses ont été négociées avec le canton. Dans le cas d'un refus de ce PQ, un nouveau projet ne verra pas le jour avant 20 ans. Ce sera peut-être un



CUS de 1 à la place du 0.625 qui sera en vigueur. La Municipalité tient à mettre en garde le Conseil sur la portée de cette décision.

Le Président propose maintenant de discuter des réponses formulées à l'encontre des oppositions.

La parole n'est pas demandée, il passe maintenant chapitre par chapitre au règlement du PQ.

M. Christian TERRIER propose un sous-amendement à l'art. 19, soit de supprimer les ascenseurs et antennes de la parenthèse comme proposé par l'amendement mais de les rajouter à la phrase comme suit « *Les superstructures (cheminées, etc.) sont autorisées à l'exclusion des ascenseurs et antennes* ».

M. Bernard KRATTINGER, municipal. Il faut maintenir le « etc. » de la phrase afin de laisser la possibilité qu'il puisse y avoir de superstructures avec des panneaux photovoltaïques par exemple.

Avant de passer au vote, le Président revient sur la proposition de M. Enzo SANTACROCE faite en début de séance de renvoyer le vote à la prochaine séance. A main levée, 16 personnes sont d'accord.

La proposition de M. Enzo SANTACROCE est acceptée, le vote est reporté à la prochaine séance.

M. Angelo MARZOLI demande une motion d'ordre, art. 74 du règlement.

M. Erich DÜRST rappelle que cette motion d'ordre est survenue après le vote sur le renvoi, elle ne peut donc pas modifier ce renvoi qui a déjà eu lieu.

Le vote est donc renvoyé à la prochaine séance où le débat reprendra.

9. MOTION DEPOSEE PAR M. LE CONSEILLER COMMUNAL CLAUDE MATTER ET CONSORTS « POUR UN MORATOIRE DES PLANS DE QUARTIER EN ATTENDANT LA VALIDATION DU FUTUR PLAN DIRECTEUR GENERAL D'AFFECTATION (PGA) A EPALINGES » - PRISE EN CONSIDERATION

La parole est donnée à **Mme Fabienne GUIGNARD**, présidente rapporteuse de la commission nommée pour traiter cette affaire, qui lit son rapport.

Avant de commencer la lecture de son rapport, elle tient à préciser que les choses ont évolués depuis une semaine, soit le moment où elle a transmis son rapport. Elle n'avait pas connaissance d'un rapport de minorité quelques jours avant, son rapport se transforme donc de facto en rapport de majorité.

Le Président la remercie ainsi que les membres de la commission ad hoc pour leur travail.



Il passe la parole maintenant à **Mme Pauline MONOD** pour la lecture du rapport de minorité.

A la lumière des deux rapports, le Président ouvre la discussion sur la prise en considération de cette motion.

M. Mazyar YOSEFI demande comment Mme Fabienne Guignard n'avait pas eu écho de ce rapport de minorité, elle a confirmé dans un e-mail datant du 14 juin 2017 qu'elle prenait acte de ce rapport de minorité.

M. Maurice MISCHLER, Syndic. Conformément au règlement, la Municipalité est entendue à chaque prise en considération d'une motion. La Municipalité propose dans ce cas de refuser la prise en considération de cette motion même si, comme annoncé lors d'une séance organisée avec les présidents de groupe et parti, elle pouvait vivre avec un tel moratoire auquel seraient soustraits les plans déjà mis à l'enquête. A la lecture du rapport de la commission chargée de la prise en considération de cette motion, il apparaît que cette position, constructive et dans le but d'apaiser le débat, n'est visiblement pas celle du motionnaire. La Municipalité rend attentif sur les conséquences de l'acceptation de cette initiative.

- Elle estime que la commission n'a pas fait le travail pour lequel elle a été créé. Selon le procès-verbal de la dernière séance, M. Erich DÜRST a demandé trois choses, la première, de savoir si ce moratoire est conforme à la législation ? La deuxième, quelles sont les conséquences financières d'une acceptation de ce moratoire ? La troisième, quel est le lien entre le moratoire et le mécanisme du PALM. La commission n'a répondu à aucune de ces questions. Il rappelle que toute commission peut s'adjoindre les conseils d'un municipal, d'un spécialiste, etc., ceci n'a pas été fait.

- Tous plans de quartier seraient alors de facto repoussés non pas vers la fin des travaux concernant le PGA ou le PDcom prévus à environ 2021 mais jusque vers 2030-2040, cela a été confirmé cette semaine encore par M. Imhof, chef de service du SDT.

- Toutes les négociations concernant ces plans de quartier seraient alors à renégocier, non seulement avec les propriétaires mais aussi avec d'autres entités comme le canton.

- Les emplois prévus, notamment au Biopôle (il y a 1000 emplois actuellement et les prévisions vont jusqu'à 5000 emplois à terme), ne pourraient jamais être compensés en partie par des habitations. Cela provoquerait un surcroît de pendulaires qui utiliseraient de toute façon le réseau communal alors que des gens habitants proche pourraient utiliser plus facilement les modes de transport doux.

Mme Pauline MONOD revient sur un point du rapport de Mme Fabienne Guignard où elle évoque un clivage gauche-droite durant la séance de commission. Premièrement elle tient à préciser que si elle a rejoint le groupe Hors-Parti, c'est précisément pour ne pas être catégorisée dans la rivalité gauche-droite et de ne pas avoir de mot d'ordre quant à son vote éclairé. Ce n'est pas parce qu'elle est du même avis que les représentants de la gauche pour ce moratoire qu'elle fait partie de la gauche. Elle insiste sur le fait, pour la bonne continuation du débat, que la question qui nous est posée ici n'est de loin pas une question d'idéologie gauche-droite, il serait temps que l'ensemble du Conseil le réalise. La preuve est que dans d'autres communes, l'idée d'un moratoire gelant toute construction a même été lancée par le PS. Dans la commune d'Yvonand, le même constat peut être fait, c'est également le PS qui repoussait l'adoption du plan de quartier afin de mettre un frein au bétonnage. Force est donc de constater que cette problématique n'est pas une question de clivage gauche-droite mais



bien une question de bon sens. Il serait donc temps d'avoir un vrai débat sur le fond de cette motion et sur les buts principaux de celle-ci. Dépassons ce pseudo clivage gauche-droite qui semble polluer tout débat depuis le début de la législature et partageons un peu plus nos points de vue sur la vie de la commune. Les questions à se poser ce soir sont bien de savoir quel futur voulons-nous pour notre commune ? Quelles possibilités d'avenir voulons-nous laisser aux jeunes générations ? Et non pas suis-je de gauche ou de droite.

M. Nicolas HÄUSEL. Un moratoire dans un périmètre compact est peut-être extrême. Au vu des constructions faites hors du périmètre compact, le Conseil communal devrait peut-être sérieusement songer à faire quelque chose de similaire mais pour un périmètre hors compact.

M. Angelo MARZOLI. A la demande du Conseil, une commission a été constituée avec la mission d'analyser la conformité du moratoire à la législation, ses conséquences financières et sa conformité avec le PALM. La commission n'a rien fait de ce qu'il lui a été demandé et maintenant le rapport de la majorité nous demande d'accepter les conclusions d'une commission dont le travail est égal à zéro grâce au zèle employé par cette même majorité. Cerise sur le gâteau, le motionnaire revient sur l'accord qui a eu lieu le 27 janvier de cette année entre les présidents de Parti et la Municipalité. Cet accord stipulait que les PQ le Closalet et les Planches n'étaient pas inclus dans ce moratoire. Lors de la séance de commission le motionnaire a dit tout le contraire, que ces deux plans de quartier déjà bien engagés seraient concernés par ce moratoire. Cette motion ne vise pas à donner à cette commune un temps de réflexion comme veulent nous le faire croire certains. Ne soyons pas naïfs, cette motion est un nouveau missile dirigé contre le plan de quartier le Closalet. Le reste n'est qu'un camouflage pour se donner bonne conscience. Mais prenons de la distance et ne parlons pas seulement du PQ actuel. L'idée même d'accepter ce moratoire est démocratiquement un non-sens. Le Conseil communal veut-il vraiment s'enlever le droit de débattre sur les futurs plans de quartier ? S'estime-t-il insuffisamment mature pour avoir le droit de donner son avis ? La réponse est non. Nous ne devons pas nous enlever le droit démocratique de débattre librement du futur de cette commune. Nous avons été élus, non pas pour nous cacher derrière un moratoire mais pour défendre des idées et des choix, quels qu'ils soient. Il recommande donc vivement de refuser la prise en considération de cette motion.

M. Félix SCHMIDT rappelle que plusieurs plans de quartier ont vu le jour ces dernières années grâce aux décisions du Conseil. Ce qui a changé, c'est que la population ne suit plus, il y a manifestement une volonté populaire de dire stop à ces constructions. Il est demandé dans ce cas de mettre un peu de frein et de mettre la priorité sur les développements stratégiques afin d'être prêts à reprendre ensemble ces discussions et d'accepter des plans de quartiers qui seront conformes à ce que le Conseil aura décidé.

M. Mazyar YOSEFI intervient en donnant des informations supplémentaires sur le fond. Il a le sentiment que la commission n'a pas achevé son travail et souhaite, en tant que membre de cette commission, en donner les raisons en toute transparence.

En effet, contrairement à ce qui a été évoqué, les commissaires n'avaient pas un avis tranché dès le départ de la séance de la commission, ils souhaitaient aborder les 3 questions posées lors de notre dernière séance du Conseil à savoir ;

- Quel est la validité juridique de cette Motion ?
- Quelle sont les conséquences financières pour notre commune d'une telle motion ?



- Et enfin, quel est le lien PALM avec ce projet et ses conséquences où MM. MATTER et SCHMIDT ne partageaient pas du tout le même avis.

C'est alors que la proposition a été faite de demander l'intervention d'un expert lors d'une séance supplémentaire de la Commission afin de clarifier les 3 points cités avant de se rendre devant vous.

De plus, les commissaires ont demandé à plusieurs reprises au motionnaire si la motion concernait les projets en cours ou non mais la réponse n'a pas été très claire au départ de la séance. Les commissaires étaient plus ou moins tous d'accord d'accepter la motion, mais cela ne devait pas concerner les projets déjà mis à l'enquête.

Alors que cette proposition semblait avoir atteint la majorité, le PLR informe qu'ils vont demander le renvoi du PQ le Closalet.

Les commissaires ont alors posé à nouveau la question au motionnaire et cette fois-ci la réponse était claire, la motion concerne en premier les projets en cours et déjà mis à l'enquête. Dès lors, la commission ne pouvait pas accepter une motion qui gèle par principe tout débat démocratique devant le Conseil. Chaque PQ est soumis à notre approbation, sans qu'une motion de principe vienne geler nos débats.

C'est pour cette raison qu'il vous recommande de rejeter la prise en considération de cette motion afin que le débat démocratique puisse avoir lieu dans ce Conseil.

M. Enzo SANTACROCE rappelle qu'il s'agit de prendre ce moratoire dans la nuance, de prendre du temps et du recul et de discuter de ces plans de quartier de façon éclairée. Il n'y a aucune volonté de bloquer de la part du PLR.

M. Jérôme URIO souhaite comprendre la position du motionnaire qui, au grand Conseil, soutient avec son groupe l'application la plus large possible de la LAT, qui en commission d'urbanisme participe et soutient la réalisation du plan de quartier du Closalet, qui la vote et qui par le dépôt de sa motion refuserait au Conseil le droit de se prononcer sur ce plan de quartier mûrement étudié par la commission à laquelle il a pris part ?

Mme Marisa DÜRST. En écoutant les deux rapports de commission, il lui est impossible de prendre une décision ce soir et d'accepter cette motion. Comme l'a dit le Syndic, nous n'avons pas les réponses demandées. Il lui était en effet essentiel de savoir si cette motion est légale et quelles sont les répercussions financières, juridiques ou autres. Pourquoi ne pas reporter ces questions à la rentrée, le temps que la commission se réunisse à nouveau ?

M. Charles-André BOLOMEY rappelle qu'il s'agit d'une prise en considération de la motion, on ne vote pas sur la motion en elle-même.

M. Erich DÜRST à son sens il n'est pas possible d'accepter une motion sur laquelle on ne connaît ni les conséquences financières, ni la portée exacte, ni les éventuels liens avec le PALM. Il invite à rejeter ce soir la prise en considération de cette motion.

La discussion n'est plus demandée.

Le Président passe au vote de la prise en considération de cette motion.

A main levée, la prise en considération est refusée avec 34 NON, 26 OUI et 3 abstentions.



11. PARCELLE 501 - CREATION DE LA FONDATION « EPALOGEMENTS PROTEGES » ET TRANSFERT DE L'IMMEUBLE A LADITE FONDATION – APPROBATION – Préavis N° 08/2017

La parole est donnée à **M. Philippe KOCH**, président rapporteur de la commission nommée pour traiter cette affaire, qui lit son rapport.

Voici en rouge les amendements proposés par la commission sur les statuts de la fondation :

Art 1

- 1.1 *Sous la dénomination de « Fondation Epalogements protégés », il est constitué au sens des articles 80 et suivants du code civil et par les soins de la Commune d'Epalinges, **ci-après la fondatrice**, grâce en particulier à la donation faite le 23 mai 2012 à cette dernière par M. Ingvar Kamprad, une fondation de droit privé, régie par les présents statuts. Cette fondation est inscrite au registre du commerce et placée sous la surveillance de l'autorité compétente.*

Art 2.1

- c) *l'aide ponctuelle à des locataires ou à des personnes âgées **domiciliées dans la commune** et confrontées à des difficultés financières importantes ou pour financer des logements subventionnés dans la commune ;*
- d) *la gestion et l'administration d'autres immeubles de logements protégés **et gérer par la fondation Epalogements** et/ou de logements sociaux à loyers modérés sur lesquels elle pourrait acquérir des droits de propriété ou de superficie.*

Art. 4.1 et 4.4

La fondatrice attribue à la fondation, en tant que capital initial, une somme de CHF 10'000.--. Elle s'engage en outre à lui transférer gratuitement la propriété de la parcelle 501 d'Epalinges après l'achèvement des travaux de construction de l'immeuble financé principalement par la donation de M. Ingvar Kamprad. La fondatrice se réservera toutefois, par servitude, un droit d'usage exclusif sur le local communautaire prévu dans l'immeuble. ~~local pour lequel elle contribuera proportionnellement aux charges de l'immeuble~~

*Les revenus immobiliers de la parcelle 501 d'Epalinges seront **prioritairement** affectés à l'entretien des immeubles sis sur cette parcelle et à l'organisation d'animations destinées aux personnes âgées.*

Art. 6.6

1. *désigner **son vice-président** et son secrétaire ;*
7. *Définir les critères d'attribution des logements protégés et sociaux et **d'aides ponctuelles**. Ces tâches peuvent être déléguées à une commission spécifique.*



Art. 6.7

Le Conseil de fondation peut prendre ses décisions lorsque la majorité des membres sont présents. Les décisions sont prises à la majorité simple. En cas d'égalité de voix, le président, le cas échéant le vice-président, tranche. Les décisions et les votes peuvent aussi avoir lieu par voie de circulation, pour autant qu'aucun membre ne demande des délibérations orales. Le Conseil de fondation est convoqué par écrit sur proposition du président ou sur la demande écrite de deux membres au moins.

Art. 6.12

~~*Le patrimoine de la fondation répond seul des engagements contractés par celle-ci. Les membres du Conseil ne peuvent être tenus personnellement responsables des engagements pris par la fondation.*~~

Art. 8

Toute modification des statuts de la fondation doit être approuvée par le conseil communal et l'autorité de surveillance.

Le Président le remercie ainsi que les membres de la commission ad hoc pour leur travail.

La discussion est ouverte de manière générale.

M. Pierre JOLLIET, municipal, souhaite s'exprimer sur les statuts et les diverses modifications proposés par la commission. Cette commission a souhaité apporter quelques modifications auxquelles la Municipalité peut se rallier. Ces modifications, une fois validées, devront être soumises à l'aval des représentants de M. KAMPRAD ainsi qu'à celui des autorités de surveillance de la fondation. Il revient sur l'amendement de l'article 8.1 qui stipule que le Conseil peut approuver toutes modifications des statuts de la fondation. Il a pris contact avec l'autorité de surveillance des fondations, il ressort que la proposition du conseil communal est possible. Cependant, et en dernier lieu, c'est l'autorité de surveillance qui peut valider les statuts. La Municipalité et le futur conseil de fondation peuvent vivre avec ce fonctionnement mais pour le Conseil communal cela signifiera que chaque fois qu'il y aura une modification des statuts il faudra désigner une commission et un rapporteur auprès du Conseil. Sans compter un possible va-et-vient entre le conseil de fondation, l'autorité de surveillance et la Municipalité. C'est donc possible que le Conseil communal valide des statuts mais ceci après quelques procédures.

M. Erich DÜRST avait souhaité en séance de commission que dans cet article soit précisé qui peut modifier les statuts. On en était arrivé à la conclusion que ce pouvait être le Conseil communal car c'est lui qui les approuve initialement. Il ne tient pas particulièrement à ce que ce soit le Conseil communal mais il lui semble important qu'il soit mentionné dans les statuts de préciser qui peut les modifier. Dans le cas contraire, cela laisse la question ouverte, ce qui n'est pas très bon pour le fonctionnement futur.

M. Pierre JOLLIET, municipal, demande s'il ne serait pas plus simple de mentionner que le Conseil communal doit être informé de toute modification des statuts et approuvé par



l'autorité de surveillance. Ce qui permettrait d'éviter de venir chaque fois au Conseil communal pour une communication. Cela paraît plus simple au niveau du fonctionnement.

M. Félix SCHMIDT trouve que l'amendement de la commission est bien, il est sage qu'il y ait un contrôle du Conseil communal afin d'éviter un changement qui ne serait pas souhaitable. Le conseil de fondation va accumuler de l'argent et le distribuer, c'est potentiellement un peu dangereux, il ne faut pas que ça dérive trop.

M. Maurice MISCHLER, Syndic, rappelle qu'une convention a été signée avec M. KAMPRAD. Si cette fondation fait de l'argent, il devra de toute façon être redistribué pour toute la politique communale en faveur des aînés. Cet article concerne la praticité du règlement et pour que la fondation puisse faire son travail.

La discussion n'est plus demandée, le Président passe au vote des amendements proposés par la commission.

Les amendements sont tous approuvés à l'unanimité. L'article 8.1 est quant à lui accepté avec 41 OUI, 19 NON et 2 abstentions.

Le Président passe maintenant au vote du préavis 08/2017 avec ses statuts amendés.

A main levée, le préavis No 08/2017 amendé par la commission est accepté à l'unanimité moins 1 abstention.

12. TRAVAUX D'ENTRETIEN OU DE REFECTION DU RESEAU ROUTIER ET MISE EN PLACE DE FEUX DE CIRCULATION SUR LA ROUTE DE LA CROIX-BLANCHE – DEMANDE D'UN CREDIT DE CONSTRUCTION – Préavis N° 09/2017

Le Président lit le rapport de la commission ad hoc en remplacement de M. Fabien MEZENEN absent ce soir.

La commission a émis à l'unanimité le vœu suivant :

- Prolongation effective du trottoir existant entre le chemin des Planches et le chemin des Bodérons sans montant comme indiqué dans le préavis ;
- Déplacement du feu et du passage piéton du chemin des Dailles en face de l'arrêt de bus Planches en descendant ;
- Mise en place de mesures anti-bruit par des parois/revêtements phono-absorbants.

L'avantage de ce vœu sera que la réalisation permettra pour un coût raisonnable la sécurisation du secteur pour les habitants du quartier, les usagers des transports publics, les automobilistes et les cyclistes. Les véhicules pourront s'encolonner dans une ligne droite avec une bonne visibilité, l'accès à l'arrêt du bus Planches sera facilité pour les piétons et les habitants du quartier, les cyclistes seront en plus grande sécurité puisque le feu ralentira le trafic avant le virage sans visibilité.

La discussion est ouverte.



M. Jean-Marc BAATARD, municipal, revient sur certains termes du rapport de la commission. Il affirme que le vœu qui a été formulé a été entendu, qu'il ne serait pas appliqué immédiatement car cela implique beaucoup de démarches mais que néanmoins la Municipalité aura la possibilité de mettre en place ultérieurement un trottoir sur la droite de la route de la Croix-Blanche en montant et par la suite, si nécessaire, de déplacer le feu pour répondre aux craintes des conseillers.

M. Charles-André BOLOMEY demande comment sera financé ce trottoir ?

M. Alain MONOD, municipal. Il est demandé de déplacer le passage piéton vers l'arrêt de bus, à la hauteur du chemin des Dailles. Construire un trottoir entre le chemin des Planches et les Bodérons reviendrait à des sommes importantes. Ce n'est plus tout à fait dans la même démarche, la priorité absolue est dans ce cas de sécuriser ce passage piéton. La technologie actuelle permet de contrôler la gestion des feux. Les quatre feux fonctionneront en même temps, ce qui facilitera la sortie des automobilistes de la route de Montblesson et d'autre part les automobilistes venant du chemin des Bodérons. La proposition évoquée d'imaginer que si les automobilistes roulent trop vite, sans forcément qu'un piéton demande l'arrêt, le feu passe au rouge. S'agissant des parois anti-bruit, il y a effectivement indépendamment des automobilistes qui freineraient vers le passage piéton et de ce projet, des exigences cantonales concernant le bruit sur cette route et qu'il est prévu des aménagements de paroi anti-bruit pour 2018. Et nous n'allons pas nous plaindre si des feux rendent moins attractifs pour les pendulaires de la route de Berne la traversée de notre commune.

Mme Anaëlle URIO. Selon le vœu de la commission, il s'agira de mettre des feux et de les changer de place quelques mois plus tard. Est-ce que d'autres solutions que des feux ont été étudiés et peuvent être envisageables pour sécuriser ce passage piéton ? Ne serait-il pas mieux de séparer le préavis différenciant le reflashage et la sécurité de ce passage piéton ?

M. Alain MONOD, municipal, répond que le reflashage ne concerne pas le même tronçon. Quelles autres solutions seraient à envisager ? Dans un premier exemple un giratoire ne pourrait pas l'être, ne favorisant pas la sécurité des piétons. Il cite aussi l'exemple des bandes rugueuses qui avaient été supprimées pour permettre la réfection de ce tronçon. Cela avait été la croix et la bannière pour les remettre.

La discussion n'est plus demandée, le Président passe au vote du préavis 09/2017.

A main levée, le préavis No 09/2017 est accepté à une très large majorité.

13. REFECTION DU CHEMIN DES MOULINS – DEMANDE D'UN CREDIT DE CONSTRUCTION – Préavis N° 10/2017

Le Président lit le rapport de la commission ad hoc en remplacement de M. Fabien MEZENEN absent ce soir.

La discussion est ouverte.



M. Olivier VOLPER. A la lecture du rapport il constate que les conclusions de la Cofin ont été reprises correctement. Toutefois, la Cofin avait transmis dans son rapport deux questions à la commission ad hoc chargée de traiter ce préavis :

- est-il obligatoire de maintenir un accès aux piétons durant la période des travaux, ceci pour un montant estimé à CHF 10'000.- ;
- une autre solution moins onéreuse est-elle envisageable.

Il est surpris que ces deux questions ne semblent pas avoir été discutées. Il les pose dès lors à la Municipalité, en espérant une réponse immédiate.

M. Jean-Marc BAATARD, municipal, répond qu'étant donné le nombre de palinzards qui utilisent ce cheminement pour pouvoir longer le Flon et remonter jusque dans les hauts de la commune, il souhaiterait effectivement que le cheminement piétonnier soit maintenu. Concernant les CHF 10'000.- mentionnés dans le préavis, ils sont à son sens excessifs. On doit pouvoir aménager un chemin par la dévestiture forestière en traversant ensuite sur le biotope sans aucun coût. Le préavis a été préparé et peaufiné jusque dans la dernière minute par un jeune ingénieur qui s'est sans doute un peu emballé. On fera, avec les bûcherons ou avec la voirie, un chemin piétonnier qui vraisemblablement ne coûtera rien.

M. Cédric DELAMADELEINE prend bonne note de ces réponses et propose un amendement visant à ce que le total des travaux soit ainsi arrêté à un montant TTC de CHF 360'000.-, le montant prévu sous déduction des CHF 10'000.- du passage piéton.

M. Félix SCHMIDT. Lorsqu'on engage un jeune ingénieur fougueux on le contrôle.

La parole n'est plus demandée, le Président passe au vote de l'amendement, soit d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 360'000.- au lieu de CHF 370'000.- pour la réfection du chemin des Moulins.

A main levée, l'amendement est accepté avec 36 OUI, 15 NON et 10 abstentions

La discussion n'est plus demandée, le Président passe au vote du préavis 10/2017.

A main levée, le **préavis No 10/2017 amendé est accepté à l'unanimité.**

14. TRAVAUX DE REFECTION DE LA TOITURE ET DE LA PARTIE HABITATION DE LA MAISON DE LA CABOLETAZ (FERME COLLET), SISE A LA ROUTE DE BERNE 227 – DEMANDE D'UN CREDIT DE CONSTRUCTION – Préavis N° 11/2017

Le Président lit le rapport de la commission ad hoc en remplacement de M. Fabien MEZENEN absent ce soir.

La discussion est ouverte.

M. Bernard KRATTINGER, municipal, précise que, contrairement à ce qui a été évoqué, le rapport de la Cofin n'a pas été transmis à la commission ad hoc. Ceci pour la bonne raison



qu'à partir du moment où l'art. 43 de notre règlement dit que si la commission des finances s'oppose à une demande de crédit d'investissement, elle dépose un rapport financier motivé, sans se prononcer sur l'opportunité du projet. Ce que nous avons demandé auprès du président de la commission des finances. Par rapport aux conclusions de la commission ad hoc, il s'agissait pour la Municipalité de donner une qualité de logement à remettre en location. Nous recevons favorablement les réflexions de la commission ad hoc. La Municipalité va donc trouver une autre possibilité de gérer ce bâtiment. Il rappelle que cette habitation est une donation, il n'a pas coûté 1 franc à la commune car les revenus sont supérieurs aux dépenses effectuées. D'autre part, la réflexion autour de ce bâtiment mérite d'être faite et que la proposition de réduire les frais d'entretien des logements peut être entendue. C'est dans ce sens que la Municipalité proposera un nouveau préavis cet automne. La Municipalité accepte que ce préavis soit renvoyé.

M. Charles-André BOLOMEY. Ce préavis, se rapportant à la réfection de cette bâtisse, lui inspire quelques interrogations. En effet, retaper pour CHF 181'000.-, une maison âgée de près de 2 siècles, ne lui semble pas être une initiative avisée. Il relève au passage qu'il n'est pas prévu, outre un changement de fenêtres, de travaux propres à améliorer notablement l'efficacité énergétique de ce bâtiment qui, de ce fait, restera un gouffre à énergie. Pour une commune qui ambitionne d'être bientôt cité de l'énergie et qui requiert des standards élevés de performances pour la consommation d'énergie des nouveaux bâtiments à construire, il y a encore du grain à moudre en termes d'exemplarité. De plus il est à craindre les usuels dépassements de dépenses quand on s'aventure dans de tels projets de réhabilitation.

A quel montant devrait être théoriquement fixé le loyer pour avoir un retour sur investissement raisonnable ?

Aussi, il serait à son sens plus sage d'utiliser cet argent public pour réhabiliter la parcelle elle-même, en y rasant les constructions qui s'y trouvent.

Cette parcelle No 581 de 2732 m², de grande valeur, si l'on se réfère au prix que l'on a concédé pour la parcelle No 501 sise à un jet de pierre, pourrait être judicieusement mise en valeur par de l'habitat, un thème phare aujourd'hui à Epalinges, comme on l'a entendu ce soir. En conséquence je vous recommande de ne pas accepter ce préavis en l'état.

M. Nicolas HAÜSEL émet le vœu que la Municipalité envisage des contacts avec l'ALJF pour y loger, avec des contrats de pré-usage, des personnes habilitées à occuper ce bâtiment.

M. Cédric DELAMADELEINE espère que la Municipalité aura aussi entendu les questions de la commission des finances et qu'elle ne se satisfera pas de trouver des solutions pour passer de CHF 180'000.- à CHF 100'000.- par hypothèse mais qu'elle travaillera aussi sur la possibilité évoquée par la commission des finances, à savoir d'utiliser ce terrain au mieux, ce qui pourrait passer par une destruction de la maison existante par le remplacement d'habitations à loyer modérés, d'habitations normales ou de surfaces commerciales, sachant que ce terrain se situe sur un terrain mixte. Il souhaite que la Municipalité revienne avec de bonnes mesures.

La discussion n'est plus demandée, le Président passe au vote du renvoi de ce préavis à la Municipalité.

A main levée, le préavis No 11/2017 est renvoyé à la Municipalité.



16. REPONSE DE LA MUNICIPALITE AU POSTULAT DEPOSE PAR M. LE CONSEILLER COMMUNAL STEPHANE BALLAMAN « PROCHE AIDANT : CONCILIER SON ROLE ET SON ACTIVITE PROFESSIONNELLE » - APPROBATION

La parole est donnée à Mme Muriel CUENDET SCHMIDT, présidente rapporteuse de la commission nommée pour traiter cette affaire.

Le Président la remercie, ainsi que la commission ad hoc, pour son travail.

La discussion n'est pas demandée.

Le Président passe maintenant au vote du rapport de la Municipalité.

A main levée, **le rapport de la Municipalité est accepté à la majorité.**

17. REPONSE DU BUREAU AU VŒU DE M. LE CONSEILLER COMMUNAL ENEA REZZONICO DEMANDANT DE TROUVER UNE SOLUTION POUR FACILITER LA RECHERCHE DE DOCUMENTS SUR EXTRANET

Lors de la séance du 04 avril 2017, Monsieur le conseiller communal Enea REZZONICO a émis le vœu que la recherche des documents soit facilitée dans l'Extranet.

Mme Fabienne GHEZA fait part des changements qui sont intervenus dans l'Extranet :

- Un champ a été ajouté pour le titre du fichier, non limité en caractères. Le titre apparaît ensuite au-dessus du nom du fichier
- La ligne « Nombre de vues » sous le pdf a été supprimée et une colonne « Vues » a été ajoutée tout à droite dans le tableau
- La ligne « Date de modification » a été remplacée par une nouvelle colonne « Mise à jour » contenant toutes les dates.
- La ligne « Description », que l'on ne voit plus maintenant à l'écran a été supprimée définitivement vu qu'il y a maintenant un titre pour les fichiers
- La colonne « Auteur » : le nom a été remplacé par les initiales des auteurs
- La colonne « Taille » du fichier a été supprimée définitivement
- Et enfin, le fonctionnement du filtre de recherche par mots-clés a été modifié afin que la recherche prenne en compte le titre uniquement, et non pas le nom du fichier

Ces changements sont valables dès maintenant !

M. Enea REZZONICO est satisfait de ces changements.

18. GROUPE DE REFLEXION « JEUNES »

La parole est donnée à Mme Pauline MONOD qui lit son rapport sur l'activité du groupe de réflexion « Jeunes ».



La parole n'est pas demandée. Le Président remercie le groupe de réflexion pour son retour et l'invite à continuer à informer régulièrement le Conseil communal sur ses réflexions. Nul doute que M. Esteem OKORO, nouvellement élu au Bureau rappellera à ses membres votre souhait d'avoir une meilleure représentation dans les commissions ad hoc.

19. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

▪ M. Maurice MISCHLER, syndic

Greffe municipale, horaire d'ouverture pendant les vacances : durant les vacances le Greffe sera ouvert les lundis, mardis, mercredis de 08h00 à 13h00, les jeudis de 14h00 à 18h00 et les vendredis de 8h00 à 11h30. Cette information sera communiquée sur le site internet de la commune et par les moyens de communications à disposition.

Vœu de Mme Sylvia Wichoud : le vœu de Mme WICHLOUD déposé lors de la séance du Conseil communal du 04 avril concernant la ligne T-L 64 demandait de prolonger cette ligne 64 jusqu'à Bois-Murat afin de désengorger les bus des lignes 45 et 46. La Municipalité a contacté les T-L pour leur soumettre ce vœu. Il nous a été répondu que ce vœu est un peu en porte-à-faux avec d'autres souhaits de réduire le nombre de bus à Bois-Murat dont l'arrêt est parfois surchargé par le nombre de bus. Néanmoins, ce vœu sera intégré dans l'étude de fréquentation que les T-L sont en train de réaliser sur l'ensemble des lignes 45, 46 et 64 sur la base des chiffres 2016 complets et des premières tendances 2017 pour lequel il est prévu à ce jour des augmentations annuelles de respectivement 7% pour la ligne 45, 4% pour la ligne 46 et 8% pour la ligne 64. Un retour est prévu après les vacances d'été.

▪ M. Pierre JOLLIET, municipal

Service d'entraide bénévole : le service d'entraide bénévole d'Epalinges existe depuis de nombreuses années. Il est composé actuellement de 18 personnes qui assurent chaque année plus de 1500 courses pour transporter des personnes principalement au 5 de cœur ou chez le médecin sur demande du CMS. L'année dernière, la coordinatrice Mme Lotti AESCHBACHER annonçait qu'elle envisageait de cesser son activité. Personne ne souhaitait reprendre cette tâche complexe d'organiser, de planifier les allers-retours des bénévoles. La Municipalité s'est tournée vers le service bénévolat de la Croix-Rouge vaudoise. Un accord de collaboration est entré en vigueur le 1^{er} mai 2017, il porte notamment sur les points suivants : encadrement des bénévoles par un coordinateur incluant recrutement, formation, rencontre, etc., réception des demandes et planification des transports, calculs et remboursements de frais liés à l'activité des bénévoles, collaboration avec les partenaires du réseau médico-social, couverture d'assurance des véhicules à moteur et RC des bénévoles. Le coût de cette prestation s'élève à CHF 11'630.-, ce montant était prévu au budget pour CHF 17'000.-.

Création d'une unité d'accueil d'écoliers à proximité du collège du Village : un promoteur a soumis au Service technique un projet de construction de trois petits



bâtiments situés dans la zone du Village, à proximité de l'école. Dans ces locaux sont prévus des espaces pour des commerces et activités de près de 300 m². Dans le cadre de l'examen de ce projet, la commune a signalé son intérêt pour que cette surface puisse être affectée à une unité d'accueil pour écoliers. La création d'une structure à cet endroit permettrait de supprimer le transport par bus d'une cinquantaine d'enfants scolarisés au pavillon du Chaugand et à l'école du Village pour aller manger tous les midis à la Croix-Blanche. Cette structure offrirait également une salle de dégagement pour le collège du Village qui ne peut plus utiliser la salle des combles pour une question de sécurité incendie. Enfin, une partie de ces locaux pourraient également servir comme lieu de rencontre pour les habitants du quartier, en dehors des horaires scolaires. Ce dossier sera mis à l'enquête dans le courant du mois de juillet. La Municipalité tiendra le Conseil communal informé de l'avancement de ce projet lors de la séance de septembre.

▪ **M. Jean-Marc BAATARD, municipal**

Chiffres déchetterie : comme la ville de Lausanne n'est pas entrée dans la course avant le mois de mars, la Municipalité n'a pas de statistiques exhaustives sur le premier semestre qui permettent d'étayer avec exactitude les éléments qui feront partie de la réponse qu'elle entend donner au courrier de M. PELLA. Une fois les chiffres en sa possession, la Municipalité communiquera la teneur de cette réponse.

Création de jardins potagers urbains sur le territoire de la commune : la Municipalité a accueilli très favorablement la motion de M. Enea REZZONICO émise l'année passée. Le responsable des espaces verts est actuellement en contact avec des groupes tels que les incroyables comestibles et autres associations qui travaillent dans la région lausannoise pour évaluer l'ampleur du travail qui sera à fournir pour créer ces potagers. Un contact sera aussi pris avec les gérances, la commune manquant de petites parcelles sur des quartiers de locatifs. Il s'engage à présenter un préavis d'ici la fin de l'année.

Canal alimentant le biotope des Moulins : il en est de même concernant le vœu de M. Nicolas HÄUSEL de renaturer ce biotope. Le service des espaces verts est maintenant en train d'étudier le problème, il y a toute une restructuration de cette prairie qui va être faite avec un souhait d'y recréer le verger qui était existant en plantant des fruitiers d'espèces rares et anciennes. Le projet devrait aussi être soumis d'ici la fin de l'année.

Inauguration de la déchetterie : l'inauguration de la déchetterie aura lieu ce jeudi 22 juin à 17h00.

▪ **M. Bernard KRATTINGER, municipal**

Vente de vin et pain : cette année, la traditionnelle vente de vin de la commune et la vente des pains, tresses et autres produits de boulangerie cuits dans le fameux four à pain d'Epalinges se dérouleront le samedi 9 septembre 2017 sur la place de la Croix-Blanche.



Réservez donc d'ores et déjà votre samedi matin 9 septembre pour ce gustatif rendez-vous.

Comme chaque année, des informations précises concernant cette manifestation seront communiquées par un « tout-ménage » et dans le « Palinzard ».

Coup de balai « Chasse aux déchets » : la Municipalité et son service des forêts ont le plaisir, comme lors des années passées, de convier les habitants et habitantes d'Epalinges à une opération « chasse aux déchets » destinée à remettre un peu d'ordre dans et sur les berges d'un, de deux ou de plusieurs cours d'eau des forêts communales. Cette opération aura lieu le samedi 30 septembre 2017 de 9h00 à 12h00. Comme pour la vente du vin de la commune, des informations concernant cette prochaine croisade contre les déchets invasifs seront communiquées par un « tout-ménage » et dans le « Palinzard ».

Séance démarche participative : ce samedi 24 juin 2017 à 9h30 aura lieu la séance de présentation des résultats des travaux de la démarche participative concernant la révision du Plan directeur communal, du Plan général d'affectation et de son règlement.

Cette première séance d'information sera suivie cet automne, certainement en octobre 2017, d'une présentation du projet du Plan directeur communal réalisé par les bureaux mandatés, projet qui sera ensuite proposé à l'adoption du Conseil communal.

Construction du trottoir de la Girarde : lors de la séance du 04 avril 2017, M. Roland PERRIN a émis le vœu et posé la question suivante à la Municipalité : « Malgré le fait que la construction du trottoir de la Girarde figure au plan des investissements depuis 2005 et celle de la 2^{ème} étape depuis 2014, les travaux de cette deuxième étape n'ont toujours pas commencé. Il demande donc à la Municipalité si elle est en mesure de préciser le calendrier des travaux de construction de ce trottoir, remarquant qu'un nombre croissant d'enfants emprunte le chemin de la Girarde pour se rendre à l'école et que, vu le trafic, ce n'est pas sans risque. J'exprime le vœu que ces travaux commencent le plus rapidement possible. ». En réponse à cette question, voici les différentes étapes qui ont jalonné l'élaboration du projet d'aménagement du trottoir de la Girarde. En avril 2012, le Conseil communal a octroyé à la Municipalité un crédit de construction de CHF 290'000.- pour la création d'un premier tronçon de trottoir et la pose d'un éclairage public au chemin de la Girarde. Ces travaux ont été effectués entre mai et juillet pour un montant total de CHF 261'819.-. Le 2^{ème} tronçon de ce trottoir a quant à lui été différé pour permettre la mise en séparatif du collecteur unitaire du chemin de la Girarde. Début 2014, un crédit de construction d'un montant de CHF 868'000.- a été accordé par le Conseil communal en vue du remplacement du collecteur unitaire du même chemin. Les travaux de remplacement dudit collecteur ont été réalisés entre le printemps et la fin de l'année 2014. Dès mars 2013, le bureau technique a été mandaté pour établir un avant-projet concernant la construction d'un trottoir au chemin de la Girarde et des Orchez. Début avril 2014, tous les propriétaires des parcelles sises à proximité du chemin de la Girarde et concernés par le projet ont été rencontrés. En 2015-2016, des études complémentaires ont été effectuées concernant le réaménagement du carrefour « Girarde-Orchez-Vuilletaz-Bornalet ». Début 2017, les négociations entre la commune et les propriétaires ont été finalisées. Début juin 2017, les plans relatifs à la construction du 2^{ème} tronçon du trottoir ont été déposés auprès de la direction générale de la mobilité et des routes afin de permettre



une prochaine mise à l'enquête de ces projets. S'il n'y a pas de contretemps lors de l'examen de ces projets par les services de l'Etat, ceux-ci pourront être soumis à l'enquête publique de fin juillet à fin août 2017. La demande de crédit pour ces travaux pourra être présentée lors de la séance du Conseil communal de septembre. La réalisation de ce tronçon de trottoir ainsi que le réaménagement du carrefour « Girarde-Orchez-Vuilletaz-Bornalet » pourront commencer dans le courant du mois d'octobre 2017. Il précise encore que cette réponse a déjà été transmise par écrit à Monsieur PERRIN comme le souhaitait le Conseil.

▪ **M. Alain Monod, municipal**

Pas de communication.

18. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

M. Enzo SANTACROCE soumet un postulat demandant à la Municipalité de cartographier les itinéraires ainsi que les accès des lieux publics et privés pour les personnes à mobilité réduite dans le but de les publier sur le site communal officiel.

Ce postulat, à vocation sociale, s'inscrit dans la continuité de ce que d'autres collègues ont proposés lors des séances communales précédentes pour aider et soutenir les personnes à mobilité réduite dans leur quotidien. S'inscrivant dans cette dynamique, il souhaite, au nom du groupe PLR, proposer une mesure qui consiste en deux phases :

1. Créer une carte d'Epalinges dans laquelle seront inscrits les itinéraires (ou les promenades) ainsi que les accès aux lieux publics et privés pour les personnes à mobilité réduite lorsque celles-ci voudront se déplacer pour se promener, aller au restaurant ou autres. Dans cette phase, il demande à la Municipalité d'examiner :
 - a. la possibilité de faire appel à des civilistes pour réaliser cette carte,
 - b. d'intégrer, dans la carte, les meilleurs points de vue du village assortis des informations utiles à leur accès afin que les personnes à mobilité réduite puissent s'organiser convenablement pour s'y rendre.
2. La deuxième phase est de publier les itinéraires et les accès aux lieux publics et privés sur le site officiel communal, dans le but de faciliter davantage le quotidien des personnes âgées dans leur ensemble et leurs proches.

L'idée qui sous-tend ce postulat est de valoriser le travail et les efforts de nos aînés qui ont contribué à la prospérité ainsi qu'à la qualité de vie dont nous sommes aujourd'hui les bénéficiaires.

La discussion est ouverte sur la recevabilité de ce postulat. La recevabilité n'est pas remise en question, il est porté à l'ordre du jour de la prochaine séance.

M. Erich DÜRST propose un postulat invitant la Municipalité à transmettre au Conseil communal un rapport sur la possibilité d'instaurer une liaison de transport Polny-Croisettes, les coûts d'une telle solution, les avantages et inconvénients, et les variantes possibles (y compris un prolongement jusqu'à Pré-les-Bois, respectivement au Pré-d'Yverdon/Planches).



La discussion est ouverte sur la recevabilité de ce postulat. La recevabilité n'est pas remise en question, il est porté à l'ordre du jour de la prochaine séance.

M. Enea REZZONICO revient sur la réponse à la motion donnée par M. Jean-Marc BAATARD. Le règlement prévoit que les réponses aux motions doivent être transmises au plus tard dans les six mois, dans le cas contraire, des explications doivent être données. Cette motion a été traitée il y a 14 mois. Il émet le vœu que la Municipalité tienne une liste, mise à jour avec les motions, postulats et vœux, avec calendrier des réponses. De ce fait, dès qu'il y a un retard, les explications pourront être données au plus vite.

M. Alain MERMOUD soumet une motion demandant la création d'une commission chargée d'identifier l'origine des dysfonctionnements récurrents au sein de l'administration communale.

« Depuis maintenant plusieurs mois, nous constatons des défaillances récurrentes au sein de l'administration communale : préavis incomplets, paragraphes manquants, délais non respectés, importants retards dans l'impression des cartes de la déchèterie, etc. Voilà seulement quelques exemples auxquels nous avons tous été confrontés. Le groupe PLR, soutenu par le groupe UDC, a déposé précédemment trois interpellations pour attirer l'attention sur ces dysfonctionnements. Sans succès, malheureusement.

Ces dernières semaines encore plusieurs préavis ont été rendus en retard, contrevenant ainsi au règlement (art. 35a) de notre Conseil qui garantit aux Conseillères et Conseillers de recevoir les documents quatre semaines avant la séance du Conseil communal. Certaines commissions ont même reçu leurs documents seulement quelques heures avant de siéger.

Ces dysfonctionnements administratifs s'ajoutent à un autre problème inquiétant : le taux de rotation du personnel communal est largement supérieur à la moyenne constatée dans d'autres communes comme Pully ou le Mont-sur-Lausanne. Plus de cinq employés ont donné leur démission ces deux dernières années, emportant avec eux des dizaines d'années d'expériences. La récente suspension du secrétaire Municipal, en poste depuis 1992, vient encore aggraver cette perte en ressources humaines pourtant indispensable au bon fonctionnement de notre commune. Le groupe UDC déplore cette situation et souhaite rétablir des conditions de travail attractives pour les employés communaux. Ces dysfonctionnements ont également été relevé par la Commission de gestion dans son rapport 2016.

- à la page 3 : « La gestion du personnel semble être un point faible de la gestion municipale. »
- à la page 49 : « ...un certain malaise traverse une partie du personnel communal. »
- à la page 51 : « nous avons reçu le 15 mai, avec 2 mois de retard sur le planning initial, le rapport de gestion 2016 de la Municipalité. » « Malheureusement, la Commission de gestion n'a pas pu examiner et apprécier de manière complète le Rapport de gestion 2016 de la Municipalité. »

La proposition qui vous est faite ce soir vise à faire toute la lumière sur ces dysfonctionnements récurrents. Ces problèmes doivent impérativement être résolus afin de garantir le bon fonctionnement de notre commune. C'est pourquoi il demande de bien vouloir considérer :

- L'article 40f de la loi sur les communes
- L'article 50 du règlement du Conseil communal
- Les éléments évoqués précédemment

Et de charger le Bureau du Conseil communal de nommer une commission d'enquête parlementaire pour :



- suivre les recommandations formulées par la Commission de gestion soit de mandater un organisme externe indépendant pour mener une enquête de satisfaction auprès du personnel communal ;
- effectuer systématiquement des évaluations pour tout le personnel communal ;
- mandater un cabinet d'audit indépendant pour identifier l'origine et les responsables de ces dysfonctionnements ;
- identifier les raisons du taux de rotation anormal du personnel communal ;
- analyser la pertinence d'engager un responsable du personnel communal ;
- déterminer la raison pour laquelle des informations sur la rotation du personnel n'ont pas été communiquées au Conseil communal ;
- formuler des recommandations de changement de pratiques.

Nous avons tous besoin d'une administration fonctionnelle pour remplir notre mandat politique. Il est de notre devoir de rétablir des conditions de travail attractives pour les collaborateurs de la commune. Pour toutes ces raisons, il vous prie de bien vouloir soutenir cette motion qui demande la création d'une commission chargée d'identifier l'origine des dysfonctionnements récurrents au sein de l'administration communale. »

Le Président ouvre la discussion sur la recevabilité de cette motion.

M. Erich DÜRST rappelle qu'une motion a trait aux compétences du Conseil communal. Nous sommes dans ce cas dans les compétences de la Municipalité. Que ferait exactement une commission ad hoc dans ce cadre là ? Ensuite, la gestion de la Municipalité est soumise au contrôle de la commission de Gestion qui a, de par la loi, des compétences particulières en termes d'accès à des informations et documents. Elle est aussi soumise au secret de fonction. Les autres commissions n'ont pas ces compétences. Compte tenu du cadre légal qui régit les relations entre le Conseil communal et la Municipalité, comment l'instauration d'une telle commission serait conforme à la loi ? Dès lors, il s'interroge sur la recevabilité de cette motion.

M. Fabien LOI ZEDDA a été très surpris d'apprendre la suspension de la fonction communale d'un personnage emblématique de notre commune, qui représente bien au-delà d'Epalinges un certain sens de la fonction publique. En ce qui le concerne, il va confier à ses commissaires PLR la tâche de poser les questions sur ce qui s'est passé et ce qui a motivé ce départ.

M. Mazyar YOSEFI revient sur la recevabilité de la motion déposée par M. MERMOUD. La gestion du personnel communal est sous la responsabilité de la Municipalité, il ne voit pas comment une commission ad hoc puisse faire ce travail.

Le Président mentionne l'art 62a qui stipule que le Conseil peut soit trancher, soit renvoyer la question au Bureau pour préavis ; dans ce cas, le Conseil tranchera sur la base d'un rapport du Bureau.

La majorité accepte de renvoyer la recevabilité de cette motion au Bureau pour préavis.



Le Président arrive maintenant au terme de son année de présidence. Il souhaite une excellente année à son successeur, riche en plans de quartier (amendement et sous-amendement) et en pétitions !!

Il remercie l'ensemble des conseillers et en particuliers les présidents de groupe et de parti pour les excellentes relations qu'il a pu entretenir avec eux durant cette année. Il remercie également les membres du Bureau sur qui il a pu compter, y compris Mmes GHEZA et PENEL qui ont énormément soulagés son travail par leur disponibilité et leur efficacité.

Il rappelle enfin que vous êtes tous et toute invités à partager la verrée de fin de mandat, même à cette heure tardive.

La séance est levée à 23 h 58.

Epalinges, le 10 juillet 2017.

Le Président :

Jean-Pierre MICHAUD



La Secrétaire :

Fabienne GHEZA